

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(15)/9
11 août 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa quinzième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 27 juin 1997

TABLE DES MATIERES

| <u>Chapitre</u> | <u>Paragraphes</u> |
|--|--------------------|
| INTRODUCTION | 1 |
| I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL A LA SUIITE DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE ET DECOULANT DES RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU S'Y RAPPORANT (point 2 de l'ordre du jour) | 2 - 41 |
| a) Rapports des commissions sur leur première session | 2 - 22 |
| b) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session | 23 - 29 |
| c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement | 30 - 37 |
| d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : le développement de l'Afrique | 38 - 41 |
| II. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT (point 3 de l'ordre du jour) . | 42 - 51 |
| a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session | 42 - 49 |
| b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session | 50 - 51 |
| III. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES (point 4 de l'ordre du jour) | 52 - 58 |
| a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil | 52 |
| b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil | 53 - 58 |

TABLE DES MATIERES (suite)

| <u>Chapitre</u> | | <u>Paragraphes</u> |
|-----------------|--|--------------------|
| IV. | QUESTIONS DIVERSES | 59 - 72 |
| | a) Adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED | 59 - 66 |
| | b) Politique de publication de la CNUCED | 67 |
| | c) Désignation du président et du bureau du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session | 68 - 70 |
| | d) Communication du Royaume-Uni | 71 |
| | e) Colloque régional pour l'Afrique : Les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement | 72 |
| V. | QUESTIONS V | 73 - 76 |
| | a) Ouverture de la réunion | 73 |
| | b) Bureau du Conseil à sa quinzième réunion directive | 74 |
| | c) Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour) | 75 |
| | d) Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive (point 6 de l'ordre du jour) | 76 |

Annexes

| | |
|------|---|
| I. | Ordre du jour de la quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement |
| II. | Déclaration du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec les acteurs du développement (point 2 c) de l'ordre du jour) |
| III. | Symposium régional pour l'Afrique - Les instruments internationaux traitant des investissements : la dimension développement Message de Fès |
| IV. | Déclaration du Conseiller juridique de la CNUCED sur la question des organisations non gouvernementales (point 4 b) de l'ordre du jour) |
| V. | Participation |

INTRODUCTION

1. La quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 27 juin 1997. A cette occasion, le Conseil a tenu deux séances - ses 884ème et 885ème séances plénières. L'ordre du jour de la réunion figure dans l'annexe I du présent document.

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL A LA SUITE DE LA NEUVIEME SESSION DE LA CONFERENCE ET DECOULANT DES RAPPORTS ET ACTIVITES DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET D'AUTRES ORGANES OU S'Y RAPPORTANT

(Point 2 de l'ordre du jour)

a) Rapports des commissions sur leur première session

- i) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session (6-8 novembre 1996 et 19-21 février 1997)

Décision du Conseil

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base sur sa première session (TD/B/44/5-TD/B/COM.1/6) et a fait siennes les deux conclusions concertées figurant dans l'annexe I de ce rapport.

- ii) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session (18-22 novembre 1996 et 7 février 1997)

Décision du Conseil

3. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes sur sa première session (TD/B/44/5-TD/B/COM.2/4) et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans l'annexe I, étant entendu que le statut de la Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence et du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et leurs liens avec les autres réunions d'experts de la Commission continueraient de faire l'objet de consultations de la part du Président du Conseil.

Déclarations faites à propos du rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes (Commission 2)

4. Le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Mexique) a déclaré que celui-ci avait pris bonne note de la décision du Président d'inviter un membre du Bureau à tenir des consultations informelles, ouvertes à toutes les délégations intéressées, au sujet du statut de la Réunion d'experts sur le droit et la politique de la concurrence et du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, comme suite à la restructuration du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED décidée à Midrand. Il a demandé que ces consultations soient fondées sur l'avis rendu le 29 mai 1997 par le Conseiller juridique de l'ONU. Le Groupe latino-américain et caraïbe considérerait que ces deux groupes d'experts faisaient toujours partie du mécanisme intergouvernemental, que leur statut était différent de celui

des réunions d'experts prévues au paragraphe 114 du document final de Midrand, et qu'ils n'étaient pas visés par la limite des 10 réunions d'experts par an, au maximum, imposée aux commissions du Conseil.

5. Le représentant du **Brésil** a dit qu'il appuyait la déclaration qui venait d'être faite par le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe. Il importait que les consultations proposées soient ouvertes à toutes les délégations intéressées, et il fallait tenir pleinement compte de l'avis donné par le Conseiller juridique de l'ONU sur la situation des deux groupes d'experts.

6. Le représentant de la **Chine** a déclaré que sa délégation approuvait la position du Groupe latino-américain et caraïbe. En vertu des conclusions concertées adoptées par la Commission 2 à sa première session, le Président était habilité à tenir des consultations sur la situation des deux groupes d'experts. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait été créé par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Il était en outre expressément mentionné dans le document final de Midrand. Ce groupe devrait donc garder son statut initial. L'organisation de consultations informelles serait une très bonne chose.

7. Le représentant des **Pays-Bas**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a fait observer que le problème du statut exact des deux groupes d'experts empêchait la CNUCED de progresser dans les domaines de travail correspondants. Les consultations prévues seraient donc très utiles. Le 30 juin 1997, la présidence de l'Union européenne passerait à un autre pays membre, mais pour assurer la continuité dans ce domaine l'Union serait représentée aux consultations à la fois par le coordonnateur actuel et par son successeur.

8. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a dit que celui-ci était résolument pour le maintien des deux groupes d'experts. Il attendait beaucoup des consultations informelles et demandait que les autres groupes régionaux puissent être représentés par deux coordonnateurs s'ils le souhaitaient.

9. Le représentant du **Pakistan** a instamment prié le vice-président qui tiendrait les consultations de faire preuve d'un maximum de souplesse en invitant les participants. Certes, une participation trop nombreuse risquait de compliquer les choses, mais on avait tout intérêt à se montrer flexible dans ce domaine si l'on voulait progresser.

iii) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session (20-24 janvier 1997)

Décision du Conseil

10. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement sur sa première session (TD/B/44/2-TD/B/COM.3/4) et a fait siennes les conclusions concertées figurant dans les annexes I et II de ce rapport.

iv) Débat sur le fonctionnement du nouveau mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier les commissions et les réunions d'experts, depuis la neuvième session de la Conférence

11. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que les commissions avaient toutes tenu leur première session, mais qu'il était encore trop tôt pour se prononcer sur le fonctionnement du nouveau mécanisme. L'information disponible étant incomplète, il serait difficile au Conseil de tirer, à ce stade, des conclusions valables sur le travail des commissions. En réponse à sa demande d'observations à ce sujet, le Secrétaire général avait reçu des conseils et des commentaires précieux qui l'avait amené à proposer une méthode pour permettre au Conseil de tenir un débat fructueux sur la question. Cette méthode était la suivante :

a) Tous les présidents devraient être priés de donner leur propre avis sur la façon dont s'étaient déroulés les travaux de leur commission ou groupe d'experts, et de proposer des améliorations ou autres changements à la démarche adoptée.

b) On devrait essayer de dresser un bilan rationnel des travaux des groupes d'experts, compte tenu des réponses au questionnaire que le secrétariat était en train d'établir à l'intention de ces derniers. Le secrétariat ne ménagerait aucun effort pour obtenir les renseignements nécessaires et veillerait à ce qu'à l'avenir un questionnaire soit distribué à chaque réunion d'experts. Il demanderait l'avis des experts et des délégations, étayé par une analyse statistique, sur un large éventail de questions comme la répartition des experts, le choix des questions traitées, l'organisation des réunions, la nécessité d'approfondir les thèmes examinés, et la nature des conclusions, recommandations ou autres textes finals.

c) Lorsque le secrétariat aurait rassemblé ces renseignements - en sus de ceux dont il disposait déjà - il serait possible d'engager un débat digne de ce nom, en tenant compte des leçons de l'expérience. Ce débat pourrait être informel et s'inscrire dans les préparatifs de l'examen à mi-parcours, ou avoir pour cadre une réunion directive du Conseil. En tout état de cause, l'évaluation devrait se faire progressivement avec l'aide de contributions écrites, conformément à la méthode qui venait d'être esquissée.

12. Le **Président de la Commission du commerce et des biens et services, et des produits de base** (France) a fait observer qu'à sa première session, la Commission 1 avait accordé une attention tout à fait excessive aux questions de procédure, et notamment au choix des thèmes des réunions d'experts. Les thèmes retenus étaient parfois alambiqués, mal reliés à l'ordre du jour de la deuxième session, et sans rapport évident avec les besoins et les travaux de la CNUCED. D'une façon générale, les débats de fond avaient été décevants et peu susceptibles d'orienter la politique des Etats membres. Les questions inscrites à l'ordre du jour étaient trop générales, aussi les délégations n'étaient-elles pas toujours composées d'experts capables de participer à un débat fructueux. Ce fonctionnement en "circuit fermé" des commissions, préoccupées essentiellement de l'organisation de leurs travaux futurs, causait un tort considérable au nouveau mécanisme

intergouvernemental et l'empêchait de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié à la neuvième session de la Conférence. Il était donc urgent de procéder à des changements importants.

13. Les premières réunions d'experts avaient cependant donné lieu à des débats intéressants, épargnés pour l'essentiel par les considérations politiques ou les questions de procédure. Les experts avaient avancé des idées utiles et formulé des suggestions quant aux travaux futurs de la CNUCED. Il importait d'en tirer le meilleur parti.

14. Pour améliorer le fonctionnement des commissions et assurer une meilleure articulation avec les réunions d'experts et le Conseil, on pouvait envisager les solutions suivantes :

a) Les thèmes de fond inscrits à l'ordre du jour devraient être des questions d'actualité plus précises, susceptibles d'éveiller l'intérêt de spécialistes de la politique économique.

b) Il fallait continuer à organiser des réunions-débats, en demandant à des intervenants extérieurs de présenter des exposés sur des situations concrètes et des questions relativement techniques. Il fallait aussi veiller à assurer la coordination et l'interaction de ces discussions avec le débat intergouvernemental traditionnel.

c) Il était indispensable que les commissions tirent tout le parti possible des réunions d'experts et tiennent compte de cet "acquis" pour choisir les thèmes des réunions suivantes. A cet égard, chaque commission aurait intérêt à prendre en considération les résultats des réunions d'experts organisées par les deux autres. Il serait en outre désastreux qu'une commission donne l'impression qu'elle ne mettait pas à profit les travaux de réunions qu'elle avait elle-même convoquées : cela risquerait fort de décourager la participation à ces réunions.

d) Il fallait s'efforcer de choisir, pour les réunions d'experts, des thèmes simples, précis et actuels qui correspondent aux besoins des Etats membres, afin d'attirer des experts de haut niveau.

e) Il conviendrait de faire un usage raisonnable, mais judicieux et efficace, des consultations préalables et des documents préliminaires du secrétariat lors de la préparation de réunions intergouvernementales.

f) Il fallait préserver les prérogatives organisationnelles du Bureau du Conseil siégeant en réunion restreinte.

g) Il fallait s'efforcer d'assurer la cohérence entre les sessions de fond du Conseil et les sessions des commissions, pour que le Conseil puisse profiter des travaux des réunions d'experts et pour que les commissions, de leur côté, tiennent dûment compte de ses délibérations.

15. Le Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement (Costa Rica) a dit que la Commission 3 avait mené ses travaux tambour battant, en allant droit au but. Les thèmes avaient été bien choisis et avaient suscité l'intérêt des participants. Des améliorations étaient cependant possibles dans deux domaines :

a) Les réunions-débats s'étaient révélées très intéressantes, mais on leur avait consacré trop de temps par rapport aux délibérations intergouvernementales. En outre, les travaux des commissions pourraient être enrichis si, après chaque réunion-débat, une analyse était faite des discussions.

b) Les exposés présentés avaient tous été d'un niveau technique élevé et avaient fourni des renseignements très utiles aux pays qui connaissaient mal la question à l'étude. Les travaux de la Commission auraient cependant été plus fructueux si davantage de spécialistes venant des capitales avaient participé aux réunions-débats. Il fallait en tenir compte pour l'organisation des futures sessions des commissions.

16. Le représentant de la Suisse a dit que sa délégation pensait, comme le Président de la Commission 1, que le fonctionnement du nouveau mécanisme intergouvernemental laissait encore à désirer. Il y avait des différences entre les trois commissions, mais on notait un problème général, à savoir celui du fonctionnement en circuit fermé. Certes, les commissions s'étaient mises à l'ouvrage et avaient même parfois obtenu des résultats notables, mais l'esprit de Midrand semblait quelque peu absent. Les innovations décidées à la neuvième session de la Conférence visaient à faire du Conseil, des commissions et de leurs organes subsidiaires un mécanisme dynamique, chaque élément inter-agissant avec les autres et concourant à une régénération permanente des travaux de fond, en prise directe avec les réalités du monde extérieur. La délégation suisse étudierait donc avec un grand intérêt les propositions faites par le Président de ladite commission.

17. A propos des rapports des commissions, une situation nouvelle se présenterait à la fin de 1997, avec la convocation de la réunion de haut niveau CNUCED/OMC sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés. Les éléments de programme exposés dans les rapports devraient tenir pleinement compte des résultats de cette réunion, et il serait bon que le Conseil donne aux commissions des instructions précises à ce sujet.

18. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a déclaré, à propos du nouveau mécanisme intergouvernemental, qu'il fallait se pencher sur deux questions. La première était une question de fond : les travaux accomplis par les commissions et les réunions d'experts étaient-ils vraiment conformes au mandat global donné à la CNUCED par la Conférence lors de sa neuvième session ? Cet aspect appelait un débat pour lequel le Conseil n'était pas encore prêt et qui pourrait être repoussé jusqu'à l'examen à mi-parcours, c'est-à-dire après la deuxième session des commissions. La seconde question concernait le fonctionnement du mécanisme, et notamment l'"interface" entre les réunions d'experts et les commissions, ainsi qu'entre les trois commissions et entre celles-ci et le Conseil. De l'avis de l'Union européenne, il était urgent d'engager des discussions sur ce point, sans

attendre l'examen à mi-parcours - car il fallait voir comment mettre à profit, pour la deuxième session des commissions, les résultats des réunions d'experts tenues jusqu'alors. Il fallait également veiller à ce que les commissions consacrent leur temps à des débats de fond et non à des questions de procédure. A cet égard, le secrétariat devrait jouer un rôle préparatoire actif.

19. Le représentant de la Norvège estimait, comme le porte-parole de l'Union européenne, que l'on pouvait déjà étudier les aspects fonctionnels du nouveau mécanisme intergouvernemental, sans attendre l'examen à mi-parcours. Il était également d'accord avec l'évaluation et les sept propositions qui venaient d'être présentées par le Président de la Commission 1, qui étaient claires et extrêmement judicieuses. A propos de la troisième proposition - les commissions devraient tirer tout le parti possible des travaux des réunions d'experts - la délégation norvégienne considérait que ces réunions devaient s'adresser à de véritables experts. Ceux-ci pouvaient être désignés par leur gouvernement, mais ils devaient participer aux réunions en qualité de spécialistes et non de représentants de leur pays. C'était à un stade ultérieur, quand les commissions examinaient les rapports des réunions d'experts, que les représentants des gouvernements pouvaient donner leur avis. Il ne leur appartenait pas d'intervenir dans les réunions d'experts, en particulier lors de l'élaboration de recommandations ou conclusions. Leur rôle était de suivre les travaux des experts et d'en tirer des enseignements.

20. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a dit qu'il n'était pas possible de dissocier les éléments fondamentaux et les éléments fonctionnels du mécanisme intergouvernemental. Le Groupe africain n'était pas encore prêt pour un débat approfondi sur ce mécanisme. Il préférerait attendre que les commissions aient tenu leur deuxième session, aussi était-il favorable à la méthode proposée par le Secrétaire général de la CNUCED.

21. Le représentant de l'Afrique du Sud souscrivait aux opinions exprimées par d'autres délégations à ce sujet. Il était manifestement trop tôt pour dresser un bilan complet du fonctionnement du nouveau mécanisme. Les participants à la neuvième session de la Conférence étaient tombés d'accord sur l'inefficacité du mécanisme alors en place et sur la nécessité de le réformer de toute urgence. Depuis quelque temps, on s'apercevait que des problèmes subsistaient malgré la réforme, comme en témoignait le questionnaire envoyé par le Secrétaire général de la CNUCED. De l'avis de la délégation sud-africaine, les membres de la CNUCED devraient déjà s'employer, de façon informelle, à affiner le réglage du mécanisme.

22. La représentante de la Turquie jugeait effectivement nécessaire d'étudier comment améliorer les méthodes de travail de la CNUCED. A son avis, on avait consacré trop de temps aux questions de procédure pendant les séances officielles. Il n'y avait pas encore de directives concernant l'interaction des commissions et des réunions d'experts, ni quant au suivi de leurs travaux. Enfin, elle considérait que les commissions avaient obtenu des résultats plutôt maigres et par trop généraux. La délégation turque avait espéré que les spécialistes participant aux réunions-débats auraient des échanges fructueux et animés avec les délégations, mais le cadre s'était révélé trop rigide pour permettre une telle interaction.

b) **Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session (16-17 janvier et 21-23 mai 1997)**

23. Le Président du Groupe de travail à sa vingt-neuvième session (Norvège) a rendu compte oralement des débats ainsi que des principales conclusions concertées de cette session. Les Etats Membres avaient fait des observations sur certains points, mais s'étaient accordés à penser que le projet de budget-programme constituait une bonne base de travail pour la CNUCED. Le manque de temps et les divergences de vues sur plusieurs questions avaient cependant posé des problèmes. Le Conseil était saisi des conclusions concertées ainsi que du résumé du Président (TD/B/WP/L.77), qui avaient également été communiqués au Président du CCQAB et à celui du CPC.

24. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a informé le Conseil des débats du CCQAB, le 23 juin 1997, et du CPC, le 25 juin, sur le chapitre relatif à la CNUCED du projet de budget-programme. Plusieurs Etats Membres des deux comités avaient approuvé la réforme de la CNUCED ainsi que les principaux points des conclusions concertées du Groupe de travail. Il avait également été suggéré que le Groupe de travail revienne ultérieurement sur la question de la politique de publication et sur la liste des publications. Le secrétariat de la CNUCED avait donné aux comités des précisions concernant notamment le mécanisme intergouvernemental d'avant et d'après Midrand, les liens entre la réduction des ressources et la simplification des mandats à Midrand, les publications, le fait que la question des pays en développement insulaires et des pays en développement sans littoral avait pris un caractère intersectoriel sans rien perdre de son importance, et le fait que les postes prévus par l'Assemblée générale au titre des petits Etats insulaires seraient conservés.

25. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a fait observer que le Groupe de travail n'avait pas pris de décisions concrètes - sauf sur la question des PMA, à laquelle son groupe attachait une grande importance. Il était dommage, en particulier, que le Groupe n'ait pas pu s'entendre sur l'utilisation des économies pour financer la participation de spécialistes des pays en développement aux réunions d'experts. Cette position était pleinement appuyée par les Groupes africain et asiatique.

26. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a remercié le Président du Groupe de travail de ses efforts et demandé comment les conclusions du Groupe avaient été présentées au CCQAB et au CPC.

27. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, après avoir félicité le Président du Groupe de travail des efforts qu'il avait déployés dans des circonstances difficiles, a déclaré qu'il ne partageait pas le point de vue exprimé par le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe.

28. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a dit que le document exposant les résultats de la session avait été distribué aux membres du CCQAB et du CPC et présenté par le Président de chaque comité. Il avait ensuite été loisible aux Etats Membres de soulever des questions particulières en séance.

Décision du Conseil

29. Le Conseil a pris note des résultats des travaux de la vingt-neuvième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, qui avaient porté essentiellement sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 ¹.

c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement

30. Conformément au paragraphe 118 du document final de Midrand, le Secrétaire général de la CNUCED a rendu compte des progrès accomplis dans ce domaine ².

31. La représentante des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a remercié le Secrétaire général de la CNUCED de sa déclaration. Elle l'a félicité de sa démarche novatrice et l'a prié de tenir l'Union européenne au courant des initiatives de cette nature.

32. Le représentant de l'Ethiopie a loué le Secrétaire général de la CNUCED de ses idées. En tant que PMA, l'Ethiopie manquait de ressources financières et techniques. Il fallait veiller à ce que la mondialisation ne marginalise pas encore les pays les moins avancés, mais contribue au contraire à les intégrer dans l'économie internationale. Les thèmes suggérés par le Secrétaire général de la CNUCED devraient refléter les préoccupations immédiates des PMA.

33. Le représentant de Madagascar a remercié le Secrétaire général de la CNUCED de ses propositions concrètes. Les leçons tirées du séminaire pilote sur la mobilisation du secteur privé pour encourager l'investissement étranger dans les PMA (Genève, 23-25 juin 1997) contribueraient au succès de ses efforts.

34. La représentante de la Turquie a également félicité le Secrétaire général de la CNUCED de ses idées. Elle estimait qu'il fallait poursuivre les consultations pour mobiliser l'opinion publique, et qu'il convenait aussi de consulter des organismes comme le Forum économique mondial, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et des organisations régionales. Elle savait gré au Gouvernement français de son offre d'accueillir la réunion à Lyon.

35. Le représentant du Brésil a dit qu'il attendait beaucoup de la poursuite des consultations avec le Secrétaire général sur la question. L'expression

¹Les conclusions concertées et le résumé établi par le Président, adoptés par le Groupe de travail à la deuxième partie de sa vingt-neuvième session le 16 juin 1997, étaient disponibles sous la cote TD/B/WP/L.77. Par la suite, le rapport intégral du Groupe de travail sur sa vingt-neuvième session a été publié sous la cote TD/B/EX(15)/6-TD/B/WP/101.

²La déclaration du Secrétaire général de la CNUCED relative à la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement est reproduite dans l'annexe II.

"acteurs du développement" englobait la société civile, les ONG et le secteur privé. Il fallait également tenir compte de la question de l'environnement. A cet égard, le représentant a évoqué la session extraordinaire de l'Assemblée générale (Rio+5) et l'approbation par celle-ci d'un important document sur le développement, à la reprise de sa cinquante et unième session. Enfin, il a souligné que la réunion de partenaires pour le développement devrait tenir compte des aspects sociaux du développement.

36. En réponse à certaines questions, le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que le bref compte rendu qu'il venait de donner ne constituait que la première étape de la préparation de la réunion de Lyon. Il n'avait pas pu informer les délégations plus tôt en raison des difficultés juridiques présentées par l'intégration de la société civile aux travaux du système des Nations Unies. Quant au choix des projets, 90 % d'entre eux existaient déjà, notamment dans le domaine de la gestion des risques.

Décision du Conseil

37. Le Conseil a pris note de la déclaration du Secrétaire général de la CNUCED ³ et des observations présentées par des délégations.

d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : le développement de l'Afrique

38. Présentant le rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur ce point (TD/B/EX(15)/2), le **Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique** a rappelé que ce document avait été établi en application du paragraphe 5 des conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil. Il brossait un tableau général des travaux directifs et analytiques ainsi que des activités d'assistance technique exécutés par la CNUCED, dans les domaines relevant de sa compétence, afin de contribuer au nouveau programme d'action des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Un rapport distinct serait présenté au Conseil à sa quarante-quatrième session. Il porterait sur les programmes d'ajustement entrepris par les pays africains, sur l'évolution récente et sur les perspectives à moyen terme de croissance par l'exportation, compte tenu des tendances récentes de l'épargne et de l'IED, de la dette extérieure et des incidences éventuelles de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Comme l'avait demandé le Conseil à sa quarante-troisième session, un groupe d'experts de haut niveau serait invité à participer à un échange de vues informel avec les délégations.

39. Le porte-parole du **Groupe africain** (Maroc) a félicité le Secrétaire général de la façon dont il avait donné suite aux conclusions concertées du Conseil, ainsi que du rapport général qu'il avait présenté à la réunion directive. Le Groupe africain souhaiterait avoir des renseignements plus détaillés dans chaque domaine, pour pouvoir mieux appréhender tout l'éventail des activités de la CNUCED, et pensait que le document pourrait être plus "prospectif" que descriptif à l'avenir. A propos du programme coordonné d'aide dans le secteur des services en Afrique (CAPAS), il jugeait qu'il

³Idem.

s'agissait là d'une heureuse initiative et que des mesures du même ordre devraient être prises dans le domaine de l'investissement. Il priait les donateurs d'accroître les ressources extrabudgétaires pour permettre à la CNUCED de venir en aide aux pays africains.

40. En réponse au porte-parole du Groupe africain, le **Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique** a dit qu'il avait pris bonne note des propositions concernant l'amélioration du rapport. Il a confirmé que l'initiative de la CNUCED n'était pas limitée à la nouvelle série de négociations sur les services, mais que le Secrétaire général, en coopération étroite avec le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, avait aussi prévu des activités conjointes pour la préparation de la deuxième conférence ministérielle de l'OMC (1998). Ces travaux porteraient notamment sur la politique commerciale et la politique d'investissement, la politique commerciale et la politique de concurrence, la transparence dans la passation des marchés publics et l'organisation d'une conférence africaine préparatoire.

Décision du Conseil

41. Le Conseil a pris note du "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : le développement de l'Afrique" (TD/B/EX(15)/2), ainsi que des observations présentées par le porte-parole du Groupe africain.

Chapitre II

AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DEVELOPPEMENT

(Point 3 de l'ordre du jour)

a) **Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session (21-24 avril 1997)**

42. Présentant le rapport du Groupe sur sa trentième session (ITC/AG(XXX)/164), le Président du Groupe consultatif commun, M. N. Benjelloun-Touimi (Maroc), a rappelé qu'à la séance d'ouverture le Secrétaire général de la CNUCED et le représentant du Directeur général de l'OMC avaient annoncé la prorogation du mandat du Directeur exécutif du CCI pour une nouvelle période de trois ans, confirmée par le Secrétaire général de l'ONU.

43. Dans sa déclaration au Groupe consultatif commun, le Directeur exécutif du Centre avait indiqué que la restructuration de celui-ci touchait à sa fin. Le CCI était désormais organisé de façon plus rationnelle, avait une idée plus claire de ses orientations futures et était mieux à même de répondre aux besoins des pays et des régions en leur fournissant une assistance technique plus "ciblée" et plus efficace. Son fonds global d'affectation spéciale et son comité consultatif constituaient des mécanismes extrêmement utiles pour financer les activités, et les contributions volontaires avaient augmenté.

44. Le Groupe avait félicité le Directeur exécutif du CCI de la réforme en cours et réaffirmé l'importance du Centre qui menait une action extrêmement utile et concrète. Il avait passé en revue les activités de coopération technique exécutées par le Centre en 1996, en se fondant sur son rapport annuel, formulé des recommandations sur le programme de travail futur et fait le point des efforts déployés dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, après l'évaluation indépendante de ce sous-programme effectuée en 1996 et la tenue d'une réunion technique en novembre de cette même année pour étudier le rapport d'évaluation. Le Groupe s'était également déclaré satisfait du bon fonctionnement du Comité consultatif et du Fonds global d'affectation spéciale.

45. Certains représentants avaient suggéré la création d'un comité de surveillance pour contrôler le programme de travail et les priorités du CCI, mais d'autres avaient jugé que cela n'était ni nécessaire ni opportun. Le Président avait déclaré, qu'après avoir dressé le bilan de la situation avec les délégations, il tiendrait des consultations ouvertes à tous les intéressés, s'il y avait lieu, avant la prochaine session du Groupe (1998).

46. Le Président du Groupe consultatif commun a remercié les Gouvernements allemand, canadien, danois, espagnol, finlandais, français, italien, japonais, néerlandais, norvégien, suédois et suisse des annonces de contributions volontaires au CCI qu'ils avaient faites pendant la session du Groupe.

47. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Singapour) a remercié le Président du Groupe consultatif commun de son exposé. Les pays

asiatiques et la Chine s'étaient ralliés au consensus et avaient adopté le rapport dans un esprit de compromis. Le porte-parole avait formulé des observations sur plusieurs points importants, qui avaient reçu l'appui de nombreux autres pays en développement. Le CCI en avait pris note et avait assuré le Groupe que ces questions seraient prises en considération. Il fallait espérer que les consultations informelles qui seraient organisées par le Président du Groupe en 1997 permettraient d'obtenir des éclaircissements à ce sujet. Les problèmes évoqués par le Groupe asiatique et la Chine à la trentième session du Groupe consultatif commun revêtaient une grande importance pour les pays en développement, et il fallait s'y attaquer sans tarder.

48. En réponse à la déclaration du porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine, le Président du Groupe consultatif commun a dit qu'il avait été décidé de tenir des consultations informelles selon que de besoin, après les préparatifs nécessaires, et qu'il avait l'intention de les engager le plus tôt possible.

Décision du Conseil

49. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe consultatif commun sur sa trentième session (ITC/AG(XXX)/164), qui avait été distribué sous couvert d'une note du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(15)/4).

b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (2-6 décembre 1996)

Décision du Conseil

50. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session (TD/B/IGE.1/4) et a fait sienne la recommandation qui y figurait de proposer à l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer une conférence diplomatique qui aurait pour tâche d'examiner et d'adopter une convention relative à la saisie conservatoire des navires de mer.

51. En réponse à une question du représentant du Japon concernant les dates de la conférence diplomatique proposée, le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que la recommandation du Groupe intergouvernemental conjoint d'experts ainsi que les décisions du Conseil du commerce et du développement et du Conseil de l'OMI seraient tout d'abord soumises à l'Assemblée générale des Nations Unies. Sur décision de l'Assemblée générale, une conférence diplomatique pourrait avoir lieu courant 1998.

Chapitre III

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

(Point 4 de l'ordre du jour)

Décision du Conseil

**a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins
de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil**

52. Le Conseil a noté qu'aucune demande de désignation n'avait été présentée.

**b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins
de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil**

53. Le Conseil a approuvé les demandes présentées par deux organisations non gouvernementales et a décidé, conformément à la recommandation du Secrétaire général de la CNUCED et du Bureau, de désigner et de classer ces deux organisations aux fins de l'article 77 du règlement intérieur et conformément aux dispositions du paragraphe 12 b) de sa décision 43 (VII), comme suit :

Catégorie spéciale : International Group of Protection and Indemnity Associations (TD/B/EX(15)/R.1/Add.1) - organisation autorisée à participer aux travaux de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement; International Chromium Development Association (TD/B/EX(15)/R.1/Add.2) - organisation autorisée à participer aux travaux de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base. Les documents cités plus haut sont désormais disponibles sans restriction.

54. Le Conseil a également approuvé le classement révisé des organisations non gouvernementales de la catégorie spéciale présenté dans l'annexe II du document TD/B/EX(15)/3, qui correspondait au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED mis en place après la Conférence de Midrand.

55. Le Conseil a noté que, à la lumière de l'adoption de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social sur les relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, le secrétariat de la CNUCED avait préparé une révision des arrangements relatifs à la participation d'organisations non gouvernementales aux activités de la CNUCED - TD/B/EX(15)/3 et Corr.1. Il a décidé de renvoyer une décision sur cette question à sa dix-neuvième réunion directive.

56. Après avoir entendu la présentation, par le Conseiller juridique principal de la CNUCED, de la note du secrétariat ⁴, et conformément aux

⁴Pour la déclaration du Conseiller juridique de la CNUCED, voir l'annexe IV.

recommandations qu'il avait lui-même formulées à sa séance du 27 juin 1997, le Conseil a pris acte de la note du secrétariat intitulée "Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED" (TD/B/EX(15)/3 et Corr.1) et a prié le secrétariat de lui faire rapport à sa dix-neuvième réunion directive sur la mise en oeuvre de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, du 25 juillet 1996.

57. Il a également noté que, conformément aux dispositions des sections III et IV de sa décision 43 (VII), et après consultation des gouvernements des pays intéressés (Afrique du Sud, Royaume-Uni et Inde), le Secrétaire général avait inscrit au Registre des organisations nationales non gouvernementales les trois organisations nationales suivantes : Land and Agriculture Policy Centre (LAPC), Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD) et Consumer Unity and Trust Society (CUTS). Des renseignements généraux sur ces trois organisations avaient été fournis au Conseil dans les documents TD/B/EX(15)/L.1, L.2 et L.3.

58. Le Conseil a également pris note du changement de nom d'organisations autorisées à participer aux travaux de la CNUCED : la Fédération des industries de corderie-ficellerie de l'Europe occidentale (EUROCORD), qui avait été classée dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa vingt-quatrième session, s'appelait désormais Fédération des industries européennes de corderie-ficellerie et des filets, tout en conservant l'acronyme EUROCORD; l'Institut mondial EDI, qui avait été classé dans la catégorie spéciale par le Conseil à la première partie de sa quarantième session, s'appelait désormais Institut mondial du commerce électronique.

Chapitre IV

QUESTIONS DIVERSES

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED

59. Le Président du Conseil a informé les délégations qu'à l'issue des consultations du Secrétaire général sur la question, les Etats membres avaient décidé d'adopter le texte de la stratégie de coopération technique de la CNUCED, figurant dans la partie A du document TD/B/EX(14)/3.

60. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Mexique) a loué les activités de coopération technique de la CNUCED, qui aidaient les pays en développement à participer au système commercial international. Il se réjouissait de l'augmentation de 12 % des ressources extrabudgétaires, conformément aux recommandations de Midrand, et espérait que cela inverserait la tendance négative observée ces dernières années, notamment pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il souhaitait également que les futurs rapports donnent davantage de renseignements sur les activités exécutées dans le cadre de projets, ainsi que sur la coopération technique avec d'autres organisations.

61. Le représentant de la Suisse s'est déclaré satisfait des efforts déployés dans ce domaine. Il a appelé l'attention sur le paragraphe 10 de la stratégie, concernant la collaboration avec d'autres organisations, et a demandé que l'on envisage de renforcer le rôle des pays membres de la CNUCED dans la conclusion d'accords de coopération avec ces organisations. Toute décision officielle concernant le programme intégré de coopération technique liée au commerce devrait être discutée avec les Etats membres et approuvée par eux. Cela valait particulièrement pour la réunion de haut niveau sur les PMA, qui devait se tenir en octobre 1997.

62. Le représentant des Pays-Bas, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la stratégie pourrait fort bien être modifiée à la lumière de l'expérience, par exemple pour ce qui était de l'assistance intégrée à fournir dans le cadre de la réunion de haut niveau sur les PMA. Quant au plan à horizon mobile de trois ans, il serait bon de faire le point de la situation et de la préparation du plan pour 1998-2000 à la session d'octobre du Groupe de travail.

63. Le représentant du Japon, qui se félicitait de la stratégie, a demandé des précisions sur les méthodes d'évaluation et sur le renforcement des activités de coordination. Il espérait que la CNUCED contribuerait concrètement à la réunion de haut niveau sur les PMA.

64. Le représentant de la Norvège, pensait, comme le représentant de la Suisse, qu'il fallait associer étroitement les Etats membres aux préparatifs du programme intégré pour les PMA, et a demandé des renseignements plus structurés concernant le plan.

65. Le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique**, répondant aux questions soulevées, a confirmé que l'assistance technique de la CNUCED avait pour objectif premier d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans l'économie internationale. Les suggestions concernant la coordination des efforts pour l'adoption d'un programme intégré en faveur des PMA devraient être étudiées dans le contexte approprié. La stratégie de coopération technique devrait évoluer en fonction de l'expérience. Le Groupe de travail aurait l'occasion d'étudier la question des préparatifs du plan à horizon mobile pour 1998-2000 à sa session d'octobre 1997. Il a également décrit les dispositions prévues pour l'évaluation des programmes et projets.

Décision du Conseil

66. Suite à l'accord auquel étaient parvenus les Etats membres au cours de consultations informelles, le Conseil a décidé d'adopter le texte de la stratégie de coopération technique de la CNUCED figurant dans la partie A du document TD/B/EX(14)/3⁵.

b) Politique de publication de la CNUCED

Décision du Conseil

67. A la lumière de l'accord établi lors des consultations informelles du Président sur cette question, le Conseil a décidé, conformément au paragraphe 107 a) du document final de Midrand, qu'il examinerait, après avoir tenu des consultations, la politique de publication de la CNUCED à sa seizième réunion directive.

c) Désignation du président et du bureau du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session

Décision du Conseil

68. Suite à la candidature présentée par le coordonnateur du Groupe D, le Conseil a désigné S. E. M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine) au poste de président du Conseil à sa quarante-quatrième session.

69. Le Conseil a noté que le Président avait reçu les candidatures des représentants des pays suivants aux postes de rapporteur et de vice-président :

Rapporteur : Thaïlande

⁵Texte initialement soumis au Conseil à sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997.

Vice-Présidents ⁶ : Brésil
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Iran (République islamique d')
Irlande
Jamaïque
Norvège
Pays-Bas

70. Le Président a annoncé qu'il avait été informé de la candidature de la France au poste de président du Comité de session I.

d) Communication du Royaume-Uni

71. Le Président a attiré l'attention sur la communication distribuée à la demande du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, relative à la question de la responsabilité internationale concernant Hong-kong (TD/B/EX(15)/7).

e) Colloque régional pour l'Afrique : Les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement

72. Faisant rapport sur le colloque régional organisé à Fès (Maroc) les 19 et 20 juin 1997, le représentant du Maroc a lu le "Message" adopté par les participants au colloque et a demandé que ce texte figure in extenso dans le rapport final du Conseil sur sa quinzième réunion directive ⁷.

⁶Deux postes restent à pourvoir.

⁷Pour le message, voir l'annexe III.

Chapitre V

QUESTIONS D'ORGANISATION

a) Ouverture de la réunion

73. La quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 27 juin 1997 par M. Patrick Sinyinza (Zambie), président du Conseil.

b) Bureau du Conseil à sa quinzième réunion directive

74. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-troisième session, le Bureau du Conseil à la quinzième réunion directive était le suivant :

| | | |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------|
| <u>Président</u> : | M. Patrick Sinyinza | (Zambie) |
| <u>Vice-présidents</u> : | M. Anton Bebler | (Slovénie) |
| | M. Krit Garnjana-Goonchorn | (Thaïlande) |
| | Mme Arundhati Ghose | (Inde) |
| | M. Peter R. Jenkins | (Royaume-Uni) |
| | M. Andrei Kolossovsky | (Fédération de Russie) |
| | M. Alexander A. Kravetz | (El Salvador) |
| | M. Björn Skogmo | (Norvège) |
| | M. Daniel L. Spiegel | (Etats-Unis d'Amérique) |
| | M. Fisseha Yimer Aboye | (Ethiopie) |
| | M. Jun Yokota | (Japon) |

Rapporteur : Mme Violeta Fonseca de Sanabria (Venezuela)

c) Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)

75. A sa 884ème séance, le 27 juin 1997, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa quinzième réunion directive, publié sous la cote TD/B/EX(15)/1 (voir l'annexe I du présent rapport).

d) Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive (Point 6 de l'ordre du jour)

76. Conformément à l'usage, le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir le rapport de sa quinzième réunion directive, sous l'autorité du Président.

ANNEXES

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA QUINZIEME REUNION DIRECTIVE
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions appelant une décision du Conseil à la suite de la neuvième session de la Conférence et découlant de rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou s'y rapportant :
 - a) Rapports des Commissions sur leur première session
 - b) Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa vingt-neuvième session
 - c) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la préparation d'une réunion avec des acteurs du développement
 - d) Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur la mise en oeuvre des propositions figurant dans les conclusions concertées 436 (XLIII) du Conseil : Le développement de l'Afrique
3. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international CNUCED/OMC sur sa trentième session
 - b) Rapport du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes sur sa neuvième session
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
5. Questions diverses
 - a) Adoption de la stratégie de coopération technique de la CNUCED
 - b) Politique de publication de la CNUCED

- c) Désignation du président et du bureau du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session
 - d) Communication du Royaume-Uni
 - e) Colloque régional pour l'Afrique : les accords internationaux d'investissement dans la perspective du développement
6. Rapport du Conseil sur sa quinzième réunion directive.

Annexe II

**DECLARATION DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED SUR LA PREPARATION
D'UNE REUNION AVEC LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. L'organisation d'une réunion de tous les acteurs du développement, dont je vais vous parler aujourd'hui, fait suite à la proposition que j'avais présentée à la neuvième session de la Conférence en vue de faire participer la société civile aux activités de la CNUCED. J'avais lancé l'idée d'établir un nouveau mécanisme institutionnel qui facilite le concours des éléments les plus dynamiques de la société civile mondiale, en particulier du secteur privé, des centres de recherche, des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales. Après des débats intenses, la Conférence a accepté que l'on mette cette idée à l'essai et que je convoque moi-même une première réunion avec tous les acteurs du développement.
2. Au paragraphe 119 du "Partenariat pour la croissance et le développement", la Conférence s'est félicitée "de la décision prise par le Secrétaire général d'organiser une réunion avec des acteurs du développement pour qu'ils le conseillent. Cette réunion devrait être financée au moyen de ressources extrabudgétaires". Elle a invité le Secrétaire général de la CNUCED "à informer le Conseil des préparatifs de la réunion lors de sa prochaine session ordinaire, et à lui en communiquer ultérieurement les résultats".
3. La question a été inscrite à l'ordre du jour de la quarante-troisième session du Conseil du commerce et du développement sous le titre "Rapport du Secrétaire général de la CNUCED sur les préparatifs d'une réunion avec des acteurs du développement" (point 7 a)). A sa 881ème séance, le 18 octobre 1996, le Conseil, après avoir entendu le rapport verbal du Président du Comité de session II et pris l'avis du Bureau, a décidé de remettre l'examen de ce point à sa prochaine session.
4. A sa quatorzième réunion directive, le 24 mars 1997, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quinzième réunion directive en même temps que celui de sa quarante-quatrième session, et a décidé d'examiner la question à cette réunion.
5. Environ un an après Midrand, l'idée qu'au XXIe siècle la société civile devrait prendre une part plus active aux travaux de l'ONU a fait son chemin et je suis heureux de voir que pratiquement toutes les organisations internationales - non seulement celles du système des Nations Unies mais aussi les autres - poursuivent aujourd'hui cet objectif. Ce qui était nouveau en décembre 1995 est en train de devenir une préoccupation commune des organisations internationales. Vous n'êtes pas sans savoir qu'indépendamment de ma proposition, M. Kofi Annan a souligné qu'il attachait une grande importance à cette question dans le cadre de la réforme et de la revitalisation de l'ONU.
6. L'Organisation tout entière doit donc se mettre à la tâche. La question se pose depuis longtemps déjà de savoir comment admettre de nouvelles voix au chapitre, en particulier dans le domaine économique et social, mais les

efforts déployés à cet égard n'ont pas été très fructueux. La leçon à en tirer est qu'il n'y a pas de formule universelle ni de solutions toutes faites, vu la complexité des problèmes juridiques, politiques et pratiques à régler. Il faut procéder de façon progressive, après mûre réflexion. C'est dans cette optique qu'il faut considérer mes suggestions concernant la participation de la société civile aux travaux de la CNUCED. Elles représentent une contribution modeste mais réaliste à une réforme graduelle qui ne fait que commencer. Comme dit le proverbe italien, "*Chi va piano va sano e va lontano*".

7. Les questions qui se posent touchent à l'essence même de l'ONU en tant qu'organisation internationale. Les réponses doivent encore mûrir et il faut laisser à l'Assemblée générale le temps d'y réfléchir, avec la collaboration étroite du Secrétaire général lui-même. Cela dit, nous avons affiné ma proposition initiale pour tenir compte des préoccupations légitimes des Etats membres quant à ses incidences institutionnelles, et sommes parvenus à une conclusion qui, je l'espère, rencontrera l'assentiment général.

8. Notre coopération avec la société civile sera fondée sur l'expérience pratique que nous avons acquise en exécutant avec des gouvernements, le secteur privé et des ONG des projets concrets qui ont contribué effectivement au développement. C'est pourquoi nous avons décidé d'appeler notre initiative "Partenaires de développement". Nous entendons organiser une réunion de partenaires de développement en 1998 et je vais vous expliquer comment nous pensons procéder.

9. On parle aujourd'hui beaucoup de "partenariat" mais, généralement, ce mot n'a pas encore pris un sens concret. Il faut, à notre avis, donner corps à l'expression "partenaires de développement". C'est pourquoi nous nous emploierons à faire de la réunion de l'an prochain une assemblée consacrée non pas à faire des déclarations ou à examiner des documents, mais à approuver des projets de partenariat bien précis. Il ne sera pas question de consacrer un seul instant à la négociation d'un texte final.

10. La réunion des partenaires de développement devrait contribuer à la préparation de la dixième session de la Conférence. Le moment venu, nous serons ainsi à même de vous présenter des exemples réels des partenariats pouvant être établis entre la CNUCED et la société civile, de leurs modalités pratiques et de leurs résultats. Cela permettra d'asseoir sur des bases solides tout débat quant aux moyens de faire de ces partenariats une méthode de travail courante à la CNUCED. Ces exemples montreront aussi que l'organisation s'attache à répondre aux besoins des pays en développement et sait mobiliser les capacités intellectuelles et techniques, la volonté politique et les ressources voulues pour les satisfaire.

11. J'attends deux types de résultats de la réunion de partenaires pour le développement. Premièrement, ceux-ci devront réfléchir ensemble au développement. La réunion devrait offrir au secteur privé, aux centres de recherche, aux milieux universitaires, aux ONG et au secteur public l'occasion de contribuer à une meilleure compréhension de certains problèmes de développement liés au commerce et à l'investissement, ainsi qu'à la recherche de solutions novatrices.

12. Deuxièmement, la réunion devrait déboucher sur des partenariats concrets qui permettent à la CNUCED de profiter de l'efficacité, des idées et, il faut l'espérer, des ressources (non seulement matérielles, mais encore humaines) de certains des acteurs privés dont les décisions en matière de commerce, d'investissement et de technologie influent de façon décisive sur le développement. Il s'agit là d'un potentiel que les organisations internationales oeuvrant au développement n'ont pas encore exploité. Nous ne ménagerons aucun effort pour inverser la tendance actuelle à la baisse des sources traditionnelles d'aide au développement, mais nous ne pouvons plus faire abstraction des immenses possibilités offertes par le secteur privé. Ses ressources, jointes à la créativité d'autres acteurs de la société civile, nous aideront à concevoir et à mettre en oeuvre de nouveaux outils de développement.

13. Le thème de la réunion des partenaires pour le développement sera "Les marchés et le développement". Je l'ai choisi parce qu'il englobe tous les aspects essentiels de la nouvelle démarche suivie par la CNUCED pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité, et aussi parce qu'il s'agit de faire appel à la contribution non seulement des gouvernements, mais encore de tous ceux qui façonnent les marchés. L'économie de marché est aujourd'hui le cadre du développement, et je n'ai pas besoin d'expliquer pourquoi elle joue désormais un rôle central.

14. Ce thème sera subdivisé en deux grands sujets : "Penser ensemble pour le développement" (nous demanderons aux partenaires d'engager une réflexion commune sur des problèmes qu'ils peuvent contribuer à résoudre) et "Agir ensemble pour le développement" (examen d'un nombre limité de projets de partenariat concrets).

15. Pour ce qui est de "Penser ensemble pour le développement", nous pourrions notamment étudier les meilleurs moyens d'adapter les mécanismes du marché aux stratégies de développement. Nous pourrions, par exemple, nous pencher sur les questions suivantes :

a) **Mondialisation, inégalité et pauvreté.** Les choix des sociétés dans le domaine de l'investissement et de la technique influent sur la physionomie de l'économie mondiale. Nous devrions examiner ce phénomène dans la perspective de l'efficacité, mais prendre aussi en considération les craintes des gens concernant les conséquences du changement et réfléchir aux moyens de trouver ensemble des réponses aux questions éthiques, écologiques et sociales que soulèvent le commerce et l'investissement. Comment les entreprises, les ONG, les gouvernements et la CNUCED peuvent-ils ensemble concevoir des mesures de stimulation du marché qui tiennent compte des impératifs tant sociaux que commerciaux ? Nous avons à ce sujet plusieurs idées dont nous aimerions discuter avec nos partenaires.

b) **Une société consciente des nécessités du développement.** Les partenaires de communication et de développement pourraient examiner le rôle des médias dans le développement économique. Comment les médias et même la publicité peuvent-ils contribuer à créer un climat général propice au développement ? On pourrait étudier les moyens d'améliorer l'accès des pays

du tiers monde à l'information économique en vue d'un développement vraiment mondial, et en particulier faire des propositions novatrices concernant la coopération entre les médias internationaux, les entreprises de communication et la CNUCED.

16. Pour ce qui est d'"Agir ensemble pour le développement", notre intention est de présenter un nombre limité de projets de partenariat pilotes, faisant appel au concours d'entreprises privées, des milieux universitaires, d'ONG et du secteur public. Nous pouvons déjà nous appuyer sur l'expérience concrète acquise dans certains domaines. Grâce à ces projets, nous espérons trouver de nouvelles ressources pour le développement. Ils seront sélectionnés selon trois critères : premièrement, ils devront être en rapport avec des programmes de travail très largement soutenus par les Etats membres; deuxièmement, la CNUCED devra avoir un avantage comparatif dans l'analyse des questions considérées; troisièmement, il faudra que les projets suscitent hors de la CNUCED un intérêt suffisant pour que l'on puisse compter sur un réseau de compétences extérieures au stade de leur exécution.

17. Les projets de partenariat proposés s'articuleront autour de différents axes. En voici quelques exemples, mais il pourrait encore y avoir des ajouts et des modifications :

a) **Profit et développement** : Ce thème sera subdivisé en plusieurs questions comme :

- "Le commerce, le développement et la biodiversité", le but étant de créer des partenariats entre des entreprises de pays développés et de pays en développement, des gouvernements et des ONG pour stimuler le biocommerce et la bio-industrie et aider les pays du tiers monde à jouer un rôle accru sur le marché des produits biologiques.
- "Le financement des produits de base et la gestion des risques", avec l'établissement de partenariats entre des associations de producteurs, des banques et autres institutions financières et des gouvernements pour aider les pays en développement à utiliser de nouveaux instruments financiers sur les marchés de produits de base.

b) **Capitaux privés pour des micro-banques**. Les participants à la réunion examineront un des principaux obstacles au développement des entreprises du secteur parallèle et des micro-entreprises. Des partenariats seront établis selon le modèle mis au point par la CNUCED avec la coopération du Gouvernement luxembourgeois et de la Banque internationale du Luxembourg. Des banques internationales, des services de gestion de biens et des gouvernements collaboreront avec des organismes de micro-financement pour les aider à se procurer plus facilement des ressources sur les marchés internationaux de capitaux. On créera des fonds de placement pour canaliser les investissements privés (rémunérés au taux du marché) vers les micro-banques et les organismes à but non lucratif qui financent des micro-entreprises et des entreprises du secteur parallèle dans les pays en développement. Dans ce cas particulier, ce qu'il y a de nouveau par rapport aux projets mis en oeuvre par la Banque mondiale et d'autres institutions

est que pour la première fois on fera appel au concours d'une banque privée et les investissements ne proviendront pas du secteur public.

c) **Création d'un réseau mondial d'établissements universitaires pour la formation au commerce et à l'investissement.** Les projets de partenariat étayeront les efforts nationaux et internationaux de formation dans le domaine du commerce international et de l'investissement, avec l'instauration de liens nouveaux entre la CNUCED et certains grands établissements universitaires et instituts de recherche du monde entier. Ils porteront notamment sur l'organisation de stages de formation et de cours dans des domaines spécialisés - diplomatie commerciale, négociations concernant l'investissement, technologie, efficacité commerciale, etc. - et sur le télé-enseignement. La semaine dernière, j'ai justement fait une expérience très intéressante en participant à une vidéoconférence sur la diplomatie commerciale, organisée par le Monterey Institute for Commercial Diplomacy (Californie) en collaboration avec l'Université de San Diego : les conférenciers se sont adressés à un auditoire de 30 000 personnes dans plusieurs pays en développement. Il est surprenant qu'aussi peu de ressources soient consacrées à la formation aux négociations dans le domaine du commerce et de l'investissement, qui revêt pourtant une extrême importance pour les pays en développement. Je suis convaincu que les possibilités offertes par les nouvelles techniques sont pratiquement illimitées, et nous entendons bien les exploiter dans toute la mesure possible grâce à ces projets de partenariat.

d) **Commercer intelligemment : partenariats pour le commerce électronique.** Forte du succès de son réseau mondial de pôles commerciaux, la CNUCED établira des partenariats visant à aider les entreprises des pays en développement, en particulier celles des PMA, à s'intégrer dans le commerce électronique qui deviendra sans doute la principale source de valeur et de richesse au XXI^e siècle. On créera notamment des associations pour promouvoir un commerce électronique sûr, on conclura des alliances pour concilier les intérêts des grandes sociétés d'informatique et des petites et moyennes entreprises, et on renforcera les capacités de négoce électronique.

e) **Suite donnée à "Africa Connect".** Comme vous le savez, la réunion "Africa Connect" a été organisée parallèlement à la neuvième session de la Conférence pour promouvoir et faciliter de nouveaux flux d'investissement vers l'Afrique. Il importe d'étudier la suite donnée à cette réunion.

18. Les questions qui seront examinées par les partenaires de développement peuvent être affinées; on ajoutera peut-être un ou deux thèmes à la liste, concernant en particulier le développement des entreprises. Les délégations peuvent bien entendu me présenter des observations ou des propositions par l'intermédiaire du secrétariat. De plus amples renseignements sur la réunion (programme journalier, liste préliminaire des participants, etc.) vous seront donnés à la prochaine réunion de haut niveau du Conseil économique et social.

19. La réunion des partenaires de développement devrait se tenir en novembre 1998 et durer quatre jours ouvrables.

20. La ville de Lyon, en France, a proposé d'accueillir cette réunion. Des pourparlers sont en cours entre le secrétariat et les autorités locales, et nous espérons parvenir bientôt à un accord mutuellement satisfaisant. Lyon pourrait mettre à notre disposition d'excellents services de conférence (les mêmes que pour la réunion du G-7 en 1996) et sa Mairie historique.

21. J'aimerais aussi remercier publiquement de son soutien le maire de Lyon, M. Raymond Barre, ancien Premier Ministre de la France. M. Barre qui, entre autres faits notables, a été un des principaux artisans du Forum de Davos rassemblant le secteur privé et les gouvernements, s'est déclaré prêt à contribuer aux préparatifs de la réunion.

Annexe III

**SYMPOSIUM REGIONAL POUR L'AFRIQUE
LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX TRAITANT DES INVESTISSEMENTS :
LA DIMENSION DÉVELOPPEMENT**

Message de Fès *

Les participants ont exprimé leurs remerciements aux représentants de la CNUCED pour avoir organisé le "Symposium régional : Afrique. Les instruments internationaux traitant des investissements : la dimension développement", à Fès, les 19 et 20 juin 1997, ainsi qu'au Gouvernement du Maroc pour l'avoir accueilli. Le Symposium a réuni 51 représentants de 21 pays d'Afrique et 17 observateurs d'organisations régionales, notamment la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut islamique africain-américain et l'Union du Maghreb arabe, ainsi que des représentants du Gouvernement de la Norvège et de la Commission européenne. Les participants ont également exprimé leur gratitude au Gouvernement de la Norvège et à la Commission européenne ainsi qu'au Gouvernement de l'Australie pour leur soutien financier à cet événement.

Les participants ont constaté que les discussions sur l'investissement deviennent de plus en plus intenses sur le plan international, ainsi que les délibérations du Symposium l'ont reflété, et ont conclu que les pays ont besoin d'être préparés à participer à ces discussions de manière effective afin de préserver et faire valoir leurs propres intérêts. La nécessité de connaître l'éventail des questions considérées afin d'être dans la meilleure position pour définir leurs propres intérêts a également été soulignée.

Les participants ont également constaté que, bien qu'il existe plusieurs instruments sous-régionaux en matière d'investissement, il n'y a pas d'accord global au niveau du continent dans le cadre duquel les pays africains pourraient traiter des questions des arrangements en matière d'investissement, analyser les questions y afférentes d'une manière approfondie et identifier leurs propres intérêts. En comparaison avec les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de l'OCDE, l'Afrique éprouve un handicap à cet égard.

Par conséquent, les participants ont noté que les événements tels que ce Symposium ont une importance fondamentale pour ces pays et ont exprimé leur souhait qu'un autre symposium de même nature soit organisé pour l'Afrique, pour examiner davantage et en profondeur les questions importantes ayant trait aux arrangements internationaux et, spécialement, leur dimension de développement. Un tel symposium profiterait largement des études techniques sur les questions fondamentales que la CNUCED prépare actuellement.

*Texte français adopté à Fès, reproduit tel quel avec seulement quelques modifications de forme.

Dans ce contexte, il est nécessaire de reconnaître que les pays les moins avancés ont besoin d'une attention particulière et d'une assistance spéciale dans ce domaine. Par conséquent, les participants encouragent la CNUCED à explorer la possibilité de la tenue d'un symposium sur ces questions, spécifiquement pour les pays les moins avancés.

Les participants ont souligné que le travail de la CNUCED et l'appui qu'elle fournit dans le domaine des arrangements internationaux d'investissement sont d'une importance capitale pour les pays en voie de développement en général, et pour les pays africains en particulier. Ils ont également encouragé les efforts accomplis afin de renforcer la coopération de la CNUCED avec les organisations régionales concernées par ces questions.

Annexe IV

**DECLARATION DU CONSEILLER JURIDIQUE DE LA CNUCED
SUR LA QUESTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

Je voudrais formuler quelques observations sur la note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED" (TD/B/EX(15)/3). Environ 170 ONG sont admises à participer aux travaux de la CNUCED. Elles sont énumérées aux pages 12 à 23 de cette note.

Le Conseil du commerce et du développement se prononce sur les demandes de statut consultatif présentées par des ONG en appliquant les critères qu'il a fixés dans sa décision 43 (VII) de 1968. Le texte de cette décision figure aux pages 8 à 11 de la note du secrétariat. Entre autres critères, les ONG qui demandent le statut consultatif doivent avoir une structure *internationale*, c'est-à-dire compter des membres dans plus d'un pays.

Pendant de nombreuses années, le Conseil économique et social a appliqué la même règle. Toutefois, en 1996, il a décidé qu'à l'avenir des organisations non gouvernementales *nationales* seraient également autorisées à participer à ses travaux ainsi qu'à ceux de ses organes subsidiaires.

Le secrétariat propose, dans la note dont vous êtes saisis, que la CNUCED suive l'exemple du Conseil économique et social et décide d'admettre aussi des ONG nationales à participer aux activités de tous ses organes. Il faudrait pour cela apporter aux dispositions reproduites dans ladite note (p. 8 à 11) deux changements qui y sont clairement indiqués.

J'aimerais encore faire une remarque quant à la nature de la participation des ONG aux travaux de la CNUCED. Selon le règlement intérieur, les représentants des organisations agréées peuvent participer en qualité d'observateurs, sans droit de vote, aux séances publiques des organes intergouvernementaux. Ils peuvent faire des déclarations orales ou écrites sur des questions inscrites à l'ordre du jour qui relèvent de la compétence de leur organisation ou auxquelles celle-ci s'intéresse tout particulièrement.

Annexe V

PARTICIPATION **

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afghanistan
Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Australie
Autriche
Bahreïn
Bangladesh
Bolivie
Brésil
Bulgarie
Chili
Chine
Colombie
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Egypte
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Ex-République yougoslave de Macédoine
Fédération de Russie
Finlande
France
Gabon
Géorgie
Grèce
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Irlande
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kenya
Luxembourg
Madagascar
Malaisie
Malte
Maroc

**La liste des participants porte la cote TD/B/15(EX)/INF.2.

Mexique
Myanmar
Népal
Norvège
Ouganda
Pakistan
Panama
Paraguay
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République dominicaine
République tchèque
République populaire démocratique de Corée
République arabe syrienne
République-Unie de Tanzanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Singapour
Sri Lanka
Suède
Suisse
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turquie
Ukraine
Zambie.

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateurs :

Brunéi Darussalam
Kazakstan
Saint-Siège.

3. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté.

4. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés à la réunion :

Organisation internationale du Travail
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

5. Les organismes intergouvernementaux suivants étaient représentés :

Banque interaméricaine de développement

Communauté européenne
Organisation arabe du Travail
Organisation de la Conférence islamique
Organisation de l'unité africaine.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Catégorie générale

Chambre de commerce internationale
Confédération internationale des syndicats libres
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
World Savings Bank Institute
World Vision International.
